

Quatrième suivi de la vérification du Programme de santé et de sécurité au travail

Juillet 2004

Filière d'approbation du rapport

Déclenchement du processus de suivi	Février 2004
Achèvement du rapport	Mai 2004
Approbation du rapport par le Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation	22 juillet 2004

Abréviations figurant dans le rapport

DVE	Direction de la vérification et de l'évaluation
CMVE	Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation
EC	Environnement Canada
SST	Santé et sécurité au travail

Nouveau processus de suivi

Depuis la réunion du 23 mai (2003) du Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation (CMVE), les suivis font l'objet d'une nouvelle démarche. Alors que c'était la Direction de la vérification et de l'évaluation (DVE) qui s'en chargeait par le passé, il incombera dorénavant aux gestionnaires de programme concernés de faire le suivi des recommandations résultant des vérifications et évaluations visant leurs programmes. Cette information est présentée sous forme de tableau à l'annexe 1 du présent rapport. L'information communiquée par les gestionnaires de programme a été passée en revue par la DVE, et la réponse du programme sera accompagnée d'une brève mise en contexte (ci-dessous). Le présent rapport expose également la réaction de la DVE face à la réponse du programme.

Contexte

Il s'agit du quatrième suivi mené au sujet de la vérification du Programme de santé et de sécurité au travail (SST), qui a été réalisée en 1996. Il vise à déterminer l'adéquation, l'efficacité et l'opportunité des mesures de gestion prises pour exécuter les recommandations formulées dans la vérification initiale. Les suivis sont importants, puisqu'ils constituent pour la haute direction un indicateur essentiel du niveau de mise en oeuvre des recommandations et des ajustements apportés grâce aux réponses de la direction.

Situation actuelle

Le suivi précédent avait révélé que le programme avait pris des mesures qui commençaient à régler certains des problèmes inhérents au Programme de SST. Le programme démontrait une approche positive et proactive quant à la mise en oeuvre des recommandations formulées dans la vérification et dans les suivis subséquents.

Les suivis précédents avaient mis au jour quatre secteurs préoccupants pour le Programme de SST, qui mettaient en cause des problèmes de leadership, d'allocation des ressources, de mesures du rendement et de production de rapports. Les secteurs préoccupants étaient les suivants :

- *l'établissement d'un manuel national des procédures de SST;*
- *la nécessité de définir les besoins minimums en ressources pour la SST dans les régions afin de faire en sorte que le Programme soit exécuté comme prévu dans toutes les régions;*
- *l'établissement de mesures du rendement pour surveiller et déceler tout obstacle à la mise en oeuvre du Programme de SST;*
- *la nécessité de créer et d'officialiser un processus normalisé de production de rapports pour les activités nationales aussi bien que régionales de SST.*

Le suivi a révélé que l'on avait donné suite aux quatre recommandations. L'annexe 1 expose en détail les mesures prises à l'égard de chacune des recommandations.

Risques

À la lumière des recommandations formulées dans la vérification initiale et de la réponse de la direction (voir l'annexe 1), nous n'avons détecté aucun risque inacceptable.

Mesures futures

Toutes les recommandations ont été appliquées; aucune mesure ultérieure n'est donc nécessaire.

Annexe 1

RÉPONSE DU PROGRAMME :
QUATRIÈME SUIVI DE LA VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL D'EC

RECOMMANDATION 1 : ÉLABORATION D'UN MANUEL DE SST			
Exécutée <input checked="" type="checkbox"/>		Partiellement exécutée <input type="checkbox"/>	Non exécutée <input type="checkbox"/>
RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION À CE JOUR	MESURES PRISES JUSQU'À PRÉSENT	PLAN D'ACTION
Il est recommandé que le chef de la SST élabore un manuel des procédures de SST d'ici l'automne 2003, manuel qui servirait de guide commun aux régions pour l'exécution de leurs responsabilités de SST.	D'accord –Nous sommes d'accord sur la nécessité de rédiger un manuel des procédures de SST et nous avons déjà pris des mesures pour qu'il soit terminé d'ici octobre 2003. Entre-temps, des réponses sont fournies aux questions des coordonnateurs régionaux de SST au cours des conférences téléphoniques mensuelles.	Le chef de la SST a élaboré un manuel de procédures sur la santé et la sécurité au travail, en consultation avec toutes les régions. On peut consulter le manuel sur le site Web national : http://infolane.ec.gc.ca/hr/OSH/osh_f.html .	

RECOMMANDATION 2 : BESOINS EN RESSOURCES DE SST ET ÉNONCÉS DE QUALITÉS			
Exécutée <input checked="" type="checkbox"/>		Partiellement exécutée <input type="checkbox"/>	Non exécutée <input type="checkbox"/>
RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION À CE JOUR	MESURES PRISES JUSQU'À PRÉSENT	PLAN D'ACTION
Il est recommandé que le chef de la SST examine la nécessité de définir les besoins minimums de ressources dans les régions, afin de donner l'assurance que le Programme de SST fonctionne tel que prévu dans toutes les régions.	D'accord –Il appartient au DGR de se pencher sur la question du niveau de ressources approprié, mais, dans le cadre de son rôle fonctionnel en santé et sécurité et de l'examen de la capacité du Ministère en RH, le directeur général des Ressources humaines a accepté de revoir et de	Le directeur général des Ressources humaines, en collaboration avec les régions, a élaboré une analyse de rentabilisation déterminant les niveaux minimums de ressources nécessaires pour la SST dans toutes les régions.	
Il est recommandé que le chef de la SST		Une description de poste générique	

<p>élabore des énoncés de qualités pour les coordonnateurs régionaux de la SST afin de favoriser l'établissement d'exigences de classification et de formation harmonisées pour les coordonnateurs de la SST dans toutes les régions.</p> <p>Ces mesures devraient être prises d'ici l'automne 2003.</p>	<p>définir les niveaux minimums de ressources requis dans toutes les régions, d'ici l'automne 2003.</p> <p>Une description de base et la classification du poste de coordonnateur de la SST ont été établies. Cependant, dans certaines régions, les titulaires du poste combinent leurs fonctions de SST à d'autres tâches, de sorte qu'il ne sera pas possible d'avoir une description et un niveau uniques pour tous les postes.</p>	<p>pour les coordonnateurs régionaux de la SST a été rédigée et diffusée à chaque région.</p>	
--	---	---	--

RECOMMANDATION 3 : ÉLABORATION DES CRITÈRES DE MESURE			
Exécutée <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement exécutée <input type="checkbox"/> Non exécutée <input type="checkbox"/>			
RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION À CE JOUR	MESURES PRISES JUSQU'À PRÉSENT	PLAN D'ACTION
<p>Il est recommandé que le Programme de SST élabore des critères de mesure basés sur un ensemble établi de mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aideront à surveiller les activités du Programme; • détermineront où se situent les besoins de ressources et de formation; • aideront à cerner tout obstacle à la mise en œuvre du Programme. <p>Ces mesures devraient être prises d'ici avril 2004.</p>	<p>D'accord- Un rapport sur les accidents et les incidents ainsi qu'une analyse des tendances seront présentés au Comité de la politique de SST en janvier 2003. Il servira de première étape pour déterminer l'orientation à donner aux efforts dans le cadre du Programme.</p>	<p>Un rapport exposant les statistiques sur les accidents et les blessures pour l'année civile 2002 a été présenté à la réunion du 14 janvier 2003 du Comité national de la politique de SST.</p> <p>Les indicateurs de rendement ont été élaborés en consultation avec toutes les régions et ont été affichés sur le site Web national.</p>	

RECOMMANDATION 4 : PRODUCTION DE RAPPORTS ANNUELS SUR LA SST QUI SOIENT UNE MISE À JOUR ANNUELLE POUR LA HAUTE DIRECTION			
Exécutée <input checked="" type="checkbox"/>		Partiellement exécutée <input type="checkbox"/>	Non exécutée <input type="checkbox"/>
RECOMMANDATION	RÉPONSE DE LA DIRECTION À CE JOUR	MESURES PRISES JUSQU'À PRÉSENT	PLAN D'ACTION
<p>Il est recommandé que le chef de la SST prépare un rapport annuel sur la SST qui soit une mise à jour efficace pour la haute direction, dans lequel seront intégrées les activités régionales de SST, et qu'il fournisse une mise à jour du rendement du Programme et des risques associés au Programme de SST.</p> <p>Il est recommandé que le chef de la SST établisse des points de repère pour la préparation des rapports sur les activités régionales de SST, afin que celles-ci puissent être plus efficacement intégrées au rapport annuel en matière de SST.</p> <p>Ces activités devraient être entreprises d'ici avril 2003.</p>	<p>D'accord – Les activités de SST sont exposées chaque année dans le rapport sur la situation des RH, au même titre que les autres fonctions de Ressources humaines. Il s'agit du principal rapport sur les fonctions de RH qui est présenté au CGE, affiché sur les sites Web et distribué aux syndicats. De plus, un rapport plus détaillé sera fourni au Comité de la politique de SST annuellement.</p> <p>Le chef de la SST a établi des points de repère pour les rapports des activités régionales en SST après consultation des coordonnateurs régionaux de la SST en novembre 2002.</p>	<p>On a préparé deux profils nationaux pour la cueillette de données régionales qui permettront de dresser des rapports détaillés : un profil pour donner un résumé des accidents/incidents; et un profil offrant des statistiques détaillées sur les accidents/incidents. Les deux profils ont été versés sur le site Web national : http://infolane.ec.gc.ca/hr/OSH/osh_f.html.</p> <p>Un rapport comparatif indiquant les statistiques sur les accidents et les blessures pour les années civiles 2002 et 2003 a été présenté à la réunion du 6 mai 2004 du Comité national de la politique de SST.</p>	

